

PREMIÈRE PARTIE

Évolution de la pauvreté

CAHIER 1

Actualisation des données relatives à la pauvreté

Niveaux de vie et pauvreté monétaire en 2007,
Jérôme Pujol, Magda Tomasini (INSEE)

Niveaux de vie et pauvreté monétaire en 2007

Jérôme Pujol et Magda Tomasini (INSEE)

SELON l'enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007, la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur à 1 510 euros mensuels. Le seuil de pauvreté, fixé à 60% de ce niveau de vie médian, s'élève à 910 euros mensuels. En 2007, 8 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté, soit 13,4% de la population. La moitié d'entre elles a un niveau de vie inférieur à 740 euros mensuels. Le taux de pauvreté est relativement stable.

Avec un taux de pauvreté de 36,4%, les chômeurs sont les plus touchés par la pauvreté monétaire.

Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,7 fois moins élevé pour ceux qui sont en emploi que pour les chômeurs. 15,3% des inactifs sont pauvres.

Les familles monoparentales, le plus souvent constituées d'une mère et de ses enfants, sont les plus touchées par la pauvreté : plus de 1,6 million de personnes vivant dans ces familles sont pauvres. Plus de 30% des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont ainsi confrontées à la pauvreté, soit une proportion 2,3 fois plus importante que dans l'ensemble de la population.

Avec 6,6% de la population vivant en France métropolitaine et en ménages ordinaires, la population des zones urbaines sensibles (ZUS) est davantage exposée au risque de pauvreté avec un taux de pauvreté monétaire de 31,8%. Les jeunes de moins de 18 ans vivant en ZUS sont particulièrement touchés par la pauvreté avec un taux de 44,3%, soit 2,9 fois celui observé dans les territoires non ZUS.

En 2007, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) (encadré), la moitié des personnes vivant dans un ménage ordinaire de France métropolitaine ont un niveau de vie inférieur à 18 170 euros par an, soit 1 510 euros par mois (tableau 1). À titre de comparaison, le SMIC s'élevait au 1^{er} juillet 2007 à 1 005 euros nets mensuels. Ce niveau de vie médian est en hausse de 2,1 % en euros constants par rapport à 2006. Le niveau de vie annuel moyen s'établit à 21 080 euros en 2007. Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie. Il correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci. Le revenu disponible du ménage est la somme de l'ensemble des revenus de ses membres, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des impôts directs (graphique 1). Mais un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que lui procure la vie en couple. Pour cette raison, ce n'est pas directement le nombre de personnes du ménage qui est utilisé dans le calcul du niveau de vie, mais une échelle d'équivalence. Celle-ci attribue une unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 unité de consommation à toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus, et 0,3 à tout enfant de moins de 14 ans. Cette échelle d'équivalence, dite échelle OCDE modifiée, est estimée à partir de l'analyse de la consommation des ménages.

Tableau 1

Niveau de vie annuel en euros 2007 et indicateurs d'inégalité de 1996 à 2007

	1996	1998	2000	2002	2002*	2003	2004	2005	2005*	2006	2007
D1 (euros)	8 110	8 460	8 860	9 320	9 430	9 460	9 490	9 600	9 680	9 820	10 010
D5 (niveau de vie médian en euros)	14 860	15 110	15 770	16 470	16 600	16 610	16 550	16 860	17 530	17 790	18 170
D9 (euros)	27 180	27 570	28 980	29 790	30 250	30 020	29 780	30 290	32 440	33 460	33 900
D9/D1	3,35	3,26	3,27	3,20	3,21	3,17	3,14	3,16	3,35	3,41	3,39
D9/D5	1,83	1,82	1,84	1,81	1,82	1,81	1,80	1,80	1,85	1,88	1,87
D5/D1	1,83	1,79	1,78	1,77	1,76	1,76	1,74	1,76	1,81	1,81	1,82
S20 (%)	9,2	9,4	9,1	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,1	9,0	9,0
S50 (%)	31,6	31,6	31,4	32,0	31,9	31,9	32,0	31,9	31,0	30,7	30,7
S80 (%)	63,5	63,4	63,0	63,5	63,3	63,4	63,4	63,3	62,1	61,6	61,8
Indice de Gini	0,271	0,268	0,272	0,267	0,269	0,269	0,268	0,269	0,286	0,291	0,289

* La série comporte deux ruptures : la première, en 2002, correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde, en 2005, correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

Lecture : En 2007, les 10 % les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur ou égal à 10 010 euros (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à 33 900 euros (D9). Les 20 % les plus pauvres ont 9 % de la masse des niveaux de vie (S20); les 20 % les plus aisés (S100-80) ont 38,2 % de la masse des niveaux de vie. L'indice de Gini permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : INSEE-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005, INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007.

*Encadré***Des enquêtes Revenus fiscaux (ERF) aux enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) pour mesurer les inégalités de niveaux de vie**

En 2007, le Conseil national de l'information statistique (CNIS) formulait dans son rapport sur les niveaux de vie et les inégalités sociales un certain nombre de recommandations pour améliorer la mesure des inégalités de revenus. Plusieurs d'entre elles s'adressaient directement au dispositif des enquêtes Revenus fiscaux, qui permet de mesurer les disparités de revenus et de niveaux de vie et la pauvreté monétaire : les unes portaient sur une meilleure prise en compte de prestations sociales dans cette source, les autres sur celle des revenus du patrimoine financier et immobilier.

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), qui font suite aux enquêtes Revenus fiscaux (ERF), intègrent les modifications méthodologiques répondant à ces recommandations. Le principe des ERF est bien conservé, à savoir l'appariement entre les quelque 37 000 ménages répondant au quatrième trimestre de l'année de référence à l'enquête Emploi en continu de l'INSEE avec les déclarations de revenu aux services fiscaux. Cet appariement est complété par d'autres appariements avec des sources administratives. Ainsi, dans la nouvelle série des ERFS, les montants de prestations sociales réellement perçus par les ménages pendant l'année de revenu considérée sont collectés auprès des organismes sociaux gestionnaires des différentes prestations : principalement la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) mais aussi la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), qui gère le minimum vieillesse, ainsi que la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), qui gère toutes les prestations du régime agricole. Ce recours aux prestations réelles améliore la qualité de la source à plusieurs titres. Tout d'abord, les allocataires des différents revenus sociaux sont désormais connus avec davantage de certitude, alors qu'il était auparavant nécessaire de déterminer la population éligible aux prestations avant d'en calculer les montants. Par ailleurs, dans les ERF, les prestations étaient estimées sur la base des revenus de l'année courante alors que les droits réels sont calculés sur celle de revenus antérieurs : les prestations de l'année 2005 dépendent des revenus de l'année 2004 et non de ceux de l'année 2005. En outre, les prestations sociales étaient attribuées pour l'année entière, alors que les droits réels sont revus en fonction des changements de situation : on dispose désormais d'une meilleure appréhension des prestations infra-annuelles comme le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) jusqu'en 2008. Les masses sont donc dorénavant mieux réparties au sein de la population. Enfin, le recours aux fichiers des organismes gestionnaires a permis d'intégrer dans l'enquête des ménages qui n'avaient pas été retrouvés dans le fichier fiscal, pour une majorité en raison d'un changement d'adresse entre le moment où ils ont été interrogés dans l'enquête Emploi et celui de la déclaration de revenus. Ils représentent 1,2 % des observations de l'échantillon et sont globalement plus pauvres que l'ensemble des ménages : 61 % des personnes vivant dans ces ménages ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire relative (pris à 60 % du niveau de vie médian).

Les revenus sociaux ne sont pas les seuls à être exonérés de l'impôt sur le revenu : c'est également le cas d'une partie des revenus du patrimoine financier. La spécificité des enquêtes Revenus fiscaux, le recours aux données fiscales, a donc pour conséquence une imparfaite appréhension de ce type de revenus. Pour une meilleure couverture des revenus du patrimoine sont donc ajoutés aux revenus des ménages mesurés dans les ERFS les intérêts annuels exonérés de l'impôt sur le revenu : les intérêts des livrets Jeune, des livrets d'épargne populaire (LEP), des comptes d'épargne logement (CEL), des plans d'épargne logement (PEL) et des autres livrets défiscalisés (livret A, livret Bleu et livret pour le développement durable) sont désormais pris en compte dans la mesure des niveaux de

vie. Deux autres types de produits financiers ont été retenus : les plans d'épargne en action (PEA) et l'ensemble des assurances vie, plans d'épargne populaire (PEP) et bons de capitalisation. Les dividendes des actions et parts détenues dans le cadre d'un PEA sont en effet, sous certaines conditions, exonérés d'impôt. Les revenus produits par les contrats d'assurance vie ne sont quant à eux imposables que lors du rachat ou du dénouement du contrat, mais pas pendant la durée de ce dernier. Les montants de produits financiers sont calculés à l'aide de modèles statistiques estimés sur les données de l'enquête Patrimoine, en trois temps, produit par produit : une première étape détermine les détenteurs de l'actif considéré, une deuxième étape estime le montant possédé par le détenteur, une troisième établit les revenus annuels générés par ce patrimoine à partir de taux de rendement moyens réactualisés chaque année. Le patrimoine total ainsi imputé restant sous-estimé, les encours des différents produits – et, en ce qui concerne les assurances vie, les revenus et non plus les encours – sont recalés sur les données macro-économiques des comptes nationaux et de la Banque de France. Ce recalage est cependant uniforme, c'est-à-dire qu'il repose sur l'hypothèse que la sous-estimation des montants de patrimoine est indépendante du niveau de patrimoine détenu, faute d'hypothèses précises sur la façon dont cette sous-estimation varie. Le recalage étant néanmoins effectué séparément pour chaque type de produit, son ampleur est variable au niveau individuel selon la composition du portefeuille. La prise en compte plus large des revenus du patrimoine permet de mieux approcher la variabilité des revenus dans la population, mais l'application d'un taux de recalage uniforme tempère cet effet en tassant la distribution des revenus imputés.

La nouvelle mesure des niveaux de vie à partir des ERFS fait ressortir un accroissement apparent des inégalités par rapport à l'ancienne mesure. Le niveau de vie moyen en 2005 est ainsi 6 % plus élevé dans l'ERFS que dans l'ancienne ERF, et le niveau de vie médian y est plus élevé de 4 %. Cette augmentation n'est pas uniformément répartie sur l'ensemble de la distribution des niveaux de vie. Ainsi, le premier décile de niveau de vie (D1), seuil délimitant les 10 % des personnes les plus modestes, s'accroît de 1 % et le neuvième décile (D9), borne inférieure des niveaux de vie des 10 % les plus aisés, de 8 % (tableau). De fait, les indicateurs d'inégalité sont relevés. La dispersion des niveaux de vie s'accroît, le rapport interdécile D9/D1 passant de 3,16 à 3,37.

Indicateurs d'inégalité selon l'ERF et l'ERFS 2005

	ERF 2005	ERFS 2005 hors revenus financiers complémentaires	ERFS 2005
Niveau de vie (en euros)			
1 ^{er} décile (D1)	9 310	9 190	9 410
Médiane (D5)	16 350	16 370	17 020
9 ^e décile (D9)	29 380	29 580	31 740
Indicateurs de dispersion			
Rapport interdécile D9/D1	3,16	3,22	3,37*
D9/D5	1,80	1,81	1,86*
D5/D1	1,76	1,78	1,81*
Indice de Gini	0,269	0,275	0,289
Taux de pauvreté (en %) au seuil de 60 %	12,1	12,5	13,1
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 136	7 388	7 722

* Les chiffres diffèrent légèrement du tableau 1, lequel tient compte des dernières données du recensement.

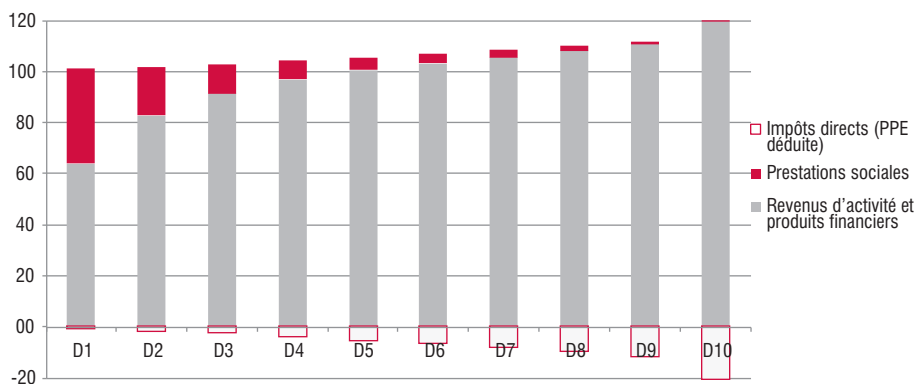
Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : INSEE ; DGI, enquête Revenus fiscaux 2005-INSEE ; DGFIP ; CNAF ; CNAV ; CCMISA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2005.

Ce rehaussement des statistiques d'inégalités est principalement dû aux revenus financiers complémentaires imputés. En les omettant dans la mesure du niveau de vie, les indicateurs d'inégalité mesurés dans l'ERFS 2005 resteraient quasiment au même niveau que ceux de l'ERF 2005 : le rapport interdécile serait de 3,22 contre 3,16 ; le niveau de vie médian serait presque identique. L'appariement avec les fichiers administratifs de revenus sociaux a toutefois un effet sensible, surtout en termes de concentration : l'indicateur de Gini, indicateur d'ordinaire assez inerte, passe de 0,269 à 0,275 du simple fait de l'utilisation des prestations réelles dans la mesure du niveau de vie et du nouvel échantillon. Il atteint 0,289 une fois pris en compte les revenus financiers complémentaires.

Graphique 1

Décomposition du revenu disponible par décile de niveau de vie en 2007 (en %)



Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007, INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA.

En 2007, les 10% des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 10010 euros annuels (D1), en hausse de 1,9% sur un an. Le niveau de vie annuel des 10% des personnes les plus aisées est supérieur à 33900 euros (D9). Ce dernier décile augmente également en 2007 mais à un rythme un peu moins élevé (+1,3%). Le rapport entre le niveau de vie plancher des 10% les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10% les plus modestes – le rapport interdécile (D9/D1) – s'élève à 3,4.

Le rapport interdécile est stable entre 2005 et 2007

Au cours des trois dernières années disponibles, 2005 à 2007, les inégalités évoluent peu. Le rapport interdécile est stable. En 2007, l'indice de Gini, qui permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie, vaut près de 0,29. Le fait qu'il a peu évolué depuis 2005 traduit une stabilité globale de la concentration des niveaux de vie durant la période. Mais cela ne donne aucune indication sur les évolutions plus fines des inégalités au sein des différentes catégories de popu-

lation. Enfin, les 20% des personnes les plus aisées détiennent 38,2% de la masse des niveaux de vie, soit 4,2 fois celle détenue par les 20% des personnes les plus modestes. Ce rapport est lui aussi stable depuis 2005.

En 2007, 8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté

Le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'INSEE et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) sont fixés à 60% ou à 50% du niveau de vie médian, le seuil à 60% étant privilégié en France comme en Europe.

Le taux de pauvreté au seuil de 60% de la médiane est de 13,4% en 2007 (tableau 2). Ce seuil correspond à un niveau de vie inférieur à 908 euros par mois. À titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2007, le plafond du RMI pour une personne seule est de 455 euros par mois et de 682 euros par mois pour une personne seule avec un enfant ou un couple sans enfant. En 2007, 8 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté. La moitié d'entre elles a un niveau de vie inférieur à 743 euros mensuels. Le taux de pauvreté s'élevait à 13,1% un an plus tôt, mais la hausse (+0,3 point) n'est pas statistiquement significative compte tenu de l'incertitude (de l'ordre de +/-0,5 point) qui pèse sur la mesure par une enquête par sondage. De ce fait, les évolutions d'une année à l'autre doivent être interprétées avec prudence. Par ailleurs, de nombreuses personnes ont un niveau de vie légèrement inférieur au seuil de pauvreté à 60%. Le taux de pauvreté au seuil de 50% du niveau de vie médian s'élève à 7,2%, soit environ 4,3 millions de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 757 euros mensuels. Ainsi, 3,7 millions de personnes ont un niveau de vie compris entre 757 euros et 908 euros mensuels.

Le revenu disponible des personnes vivant sous le seuil de pauvreté se compose de près d'un tiers de prestations sociales, contre 3,6% pour le reste de la population. Les prestations familiales et les allocations logement constituent près des trois quarts de ces transferts. Le niveau d'imposition directe des personnes pauvres est faible puisqu'il représente 1,3% de leur revenu disponible, contre 10,8% pour les personnes dont le niveau de vie est supérieur au seuil de pauvreté.

Tableau 2
Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2007

	1996	1998	2000	2002	2002*	2003	2004	2005	2005*	2006	2007
Seuil à 60 % de la médiane											
Taux	13,5	12,8	12,7	12,2	12,0	12,0	11,7	12,1	13,1	13,1	13,4
Seuil (en euros 2007/mois)	743	755	789	824	830	830	828	843	876	890	908
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2006/mois)	607	626	653	690	695	683	679	690	711	729	743
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 628	7 275	7 328	7 147	6 976	7 015	6 867	7 136	7 766	7 828	8 034
Intensité de pauvreté (en %)	18,3	17,2	17,1	16,2	16,3	17,7	18,0	18,2	18,8	18,0	18,2
Seuil à 50 % de la médiane											
Taux	7,2	6,7	6,5	6,0	5,9	6,3	6,2	6,3	7,2	7,0	7,2
Seuil (en euros 2007/mois)	619	630	657	686	692	692	690	702	730	741	757
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2006/mois)	508	537	565	587	595	600	596	596	602	612	628
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 089	3 806	3 742	3 493	3 431	3 694	3 635	3 733	4 270	4 188	4 281
Intensité de pauvreté (en %)	17,8	14,7	14,0	14,0	14,0	13,2	13,7	15,2	17,5	17,4	17,0

* La série comporte deux ruptures : la première, en 2002, correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde, en 2005, correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

Lecture : En 2007, 13,4 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). Par rapport à l'évolution du taux de pauvreté (+0,3 point), la hausse ne peut pas être considérée comme significative, compte tenu de la marge d'incertitude qui affecte ce taux (+/- 0,5 point). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 743 euros par mois, soit un écart de 18,2 % au seuil de pauvreté. Cet écart représente l'intensité de la pauvreté.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : INSEE-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005, INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007.

Un autre regard à travers la pauvreté ancrée dans le temps

La pauvreté monétaire mesurée précédemment est dite relative dans le sens où elle s'appuie sur un seuil entièrement dépendant de la distribution des niveaux de vie de l'année considérée. Une approche de la pauvreté monétaire absolue nécessiterait de définir un revenu minimum en deçà duquel il ne serait pas décentement possible de vivre. On ne s'essayera pas à cet exercice ici, compte tenu des nombreuses hypo-

thèses normatives qu'il nécessite et qui devraient faire au moins l'objet d'un consensus social. On peut alors s'intéresser à une notion semi-relative, la pauvreté avec un seuil ancré dans le temps. Il s'agit de mesurer la part des personnes vivant sous un seuil défini en termes relatifs une année donnée et qui resterait constant d'une année à l'autre en termes réels. Cette méthode permet de mesurer l'amélioration « absolue » des revenus des personnes pauvres entre deux années considérées, indépendamment de l'évolution de la répartition des revenus. Ainsi chaque année t , on peut par exemple mesurer le taux de pauvreté ancré dans le temps $t-1$, c'est-à-dire la part des personnes vivant l'année t sous le seuil correspondant au seuil de pauvreté de l'année précédente, simplement réévalué par l'inflation. Cela revient à essayer d'évaluer un taux de pauvreté dans les conditions de l'année précédente.

En 2006, le seuil de pauvreté à 60% de la médiane vaut 876 euros courants par mois; le taux de pauvreté correspondant est de 13,1%. Si l'on conservait le seuil de 2006 (en euros constants, soit 890 euros de 2007) pour 2007, la proportion de personnes pauvres dans la population serait de 12,5% en 2007 (taux ancré $t-1$), inférieure à celle observée en 2006. Selon le sens précédent, la proportion de personnes pauvres aux conditions de l'année précédente a donc diminué entre 2006 et 2007. Une autre approche de la pauvreté ancrée dans le temps consiste à prendre le seuil de pauvreté monétaire relatif une année donnée, par exemple 2005, et à analyser année après année la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, déflaté par l'indice des prix. Cela permet d'analyser chaque année l'évolution du bas de la distribution des niveaux de vie par rapport aux conditions de 2005. Au regard de cette approche, les taux ancrés dans le temps en 2005 ont diminué entre 2005 et 2007 passant de 13,1% en 2005 à 12,6% en 2006, puis à 11,8% en 2007.

Le risque de pauvreté des chômeurs est 3,7 fois plus important que celui des personnes en emploi

Le niveau de vie moyen des actifs au sens du Bureau international du travail (BIT), c'est-à-dire des personnes ayant un emploi et des chômeurs, s'élève à 22470 euros par an en 2007 (tableau 3). Il est ainsi supérieur de 9,4% à celui des inactifs. Le niveau de vie moyen des retraités est de 21540 euros, niveau sensiblement plus faible que celui des actifs. Les retraites sont plus faibles que les salaires, mais la détention d'un patrimoine plus élevé chez les plus âgés génère des revenus qui compensent en partie cet écart. Le nombre d'unités de consommation des ménages retraités, inférieur à celui des ménages actifs, réduit également les écarts de revenus disponibles entre les deux types de ménage. Les enfants et les étudiants vivant chez leur parent ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs. D'un point de vue monétaire, un enfant constitue une charge financière alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage. Même s'il ouvre droit à un certain nombre de prestations et à des barèmes particuliers (allocations logement, impôts, etc.), les montants et avantages procurés ne compensent généralement pas son coût, ici estimé à partir de l'échelle d'équivalence (0,3 ou 0,5 unité de consommation selon que l'enfant a moins ou plus de 14 ans).

Tableau 3

Niveau de vie annuel moyen des individus et indicateurs d'inégalité en 2007

	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Ensemble	Rapport interdécile (D9/D1)
Actifs de 18 ans ou plus	10 920	35 490	22 470	3,25
actifs occupés	11 710	36 160	23 100	3,09
chômeurs	6 930	24 100	14 740	3,48
Inactifs de 18 ans ou plus	9 750	33 880	20 540	3,47
étudiants	8 690	34 780	20 490	4,00
retraités	10 960	34 620	21 540	3,16
autres inactifs	7 590	29 450	17 680	3,88
Enfants de moins de 18 ans	9 200	30 240	19 000	3,29
Ensemble	10 010	33 900	21 080	3,39

Lecture : D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, D9 celle du décile supérieur. Les 10 % les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur ou égal à D1, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à D9.

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

En 2007, 9,9 % des personnes actives, personnes en emploi ou au chômage, ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté alors que 15,3 % des inactifs sont dans cette situation. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,7 fois moins élevé pour ceux qui sont en emploi que pour les chômeurs. Avec un taux de pauvreté de 36,4 %, les chômeurs sont les plus touchés par la pauvreté monétaire. Toutefois, occuper un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté : 1,9 million de personnes en emploi vivent au-dessous du seuil de pauvreté (soit 72,2 % des actifs pauvres). Par ailleurs, 2,4 millions d'enfants appartiennent à un ménage pauvre ; ces enfants représentent 29,9 % de la population pauvre contre 22,4 % de l'ensemble de la population.

Les familles monoparentales restent les plus exposées au risque de pauvreté

En 2007, les personnes vivant en couple sans enfant disposent du niveau de vie annuel moyen le plus élevé : 25 020 euros. Les célibataires et personnes seules ont un niveau de vie moyen plus faible que celles en couple ; ils ne bénéficient pas de l'économie d'échelle procurée par la présence d'un second adulte ainsi que du revenu que celui-ci est susceptible d'apporter. Ainsi, une personne seule, dont le revenu disponible s'élève en moyenne à 19 430 euros, a un niveau de vie de 19 430 euros. En revanche, si cette même personne vit avec un conjoint percevant un salaire équivalent, le revenu disponible du ménage est alors deux fois plus important, et leur niveau de vie est alors 33 % plus élevé, par l'effet des unités de consommation. Cet effet est encore plus marqué pour les familles monoparentales au sein desquelles la charge financière des enfants repose sur une seule personne, souvent peu qualifiée. À partir de deux enfants dans le ménage, les niveaux de vie sont net-

tement plus bas : 21 040 euros pour les personnes qui vivent en couple avec deux enfants et 18 420 euros pour celles qui vivent en couple avec trois enfants ou plus. Les familles monoparentales ont un niveau de vie moyen inférieur de 26,7% au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population, soit 5 620 euros de moins en moyenne pour l'année, et ce en dépit des droits supplémentaires et des allocations spécifiques qui leur sont attribués.

Tableau 4

Pauvreté selon la configuration familiale

	2005			2006			2007		
	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Intensité de la pauvreté (%)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Intensité de la pauvreté (%)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Intensité de la pauvreté (%)
Personne seule	16,5	1 361	20,5	16,4	1 388	20,5	16,5	1 432	21,1
Famille monoparentale	29,7	1 456	21,0	30,0	1 584	20,6	30,2	1 614	21,7
Couple sans enfant	6,9	966	14,8	6,4	911	13,1	6,7	963	13,7
Couple avec un enfant	8,4	762	19,9	8,2	717	20,1	9,0	812	18,4
Couple avec deux enfants	9,0	1 165	17,1	9,1	1 184	16,9	9,4	1 180	17,4
Couple avec trois enfants ou plus	20,5	1 612	18,2	20,0	1 540	17,2	20,7	1 584	15,1
Ménages complexes	19,3	444	20,0	22,2	504	22,5	19,9	449	24,7

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007, INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA.

Les familles monoparentales, le plus souvent constituées d'une mère et de ses enfants, sont les plus touchées par la pauvreté : plus de 1,6 million de personnes vivant dans ces familles sont pauvres (tableau 4). Plus de 30% des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont ainsi confrontées à la pauvreté, soit une proportion 2,3 fois plus importante que dans l'ensemble de la population. De façon générale, le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants présents au sein du ménage. À l'inverse, ce sont les couples sans enfants qui sont les moins touchés par la pauvreté : seuls 6,7% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté en 2007.

L'intensité de la pauvreté rend compte de l'écart entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Valant 18,2% en moyenne, cet écart est supérieur à 21% pour les personnes seules et les familles monoparentales. Pour ces deux configurations familiales, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 720 euros mensuels. Ce sont les couples sans enfant qui ont l'intensité de la pauvreté la moins élevée (13,7%). Ainsi, les familles monoparentales sont les plus fréquemment touchées par la pauvreté, et le sont plus intensément que les autres familles.

L'effet du système de redistribution selon la composition familiale est visible en calculant le taux de pauvreté avant transferts, c'est-à-dire avant le versement des prestations sociales et le prélèvement des impôts. En 2007, quelle que soit la composition du ménage, le taux de pauvreté baisse suite à la prise en compte de la redistribution. Ce sont pour les familles monoparentales et les couples avec trois enfants ou plus que cette baisse est la plus significative avec des replis respectifs de 16,8 points et de 21,7 points. Après transferts, le taux de pauvreté des couples sans enfant diminue seulement de 3,1 points.

La pauvreté touche 44% des enfants en ZUS

Le risque de pauvreté est plus faible dans l'agglomération parisienne mais également dans les communes rurales et dans celles de moins de 20 000 habitants (tableau 5). Sur ces territoires, le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne nationale et se situe aux alentours de 12% en 2007. Sur l'ensemble des communes de plus de 20 000 habitants, hors agglomération parisienne, ce taux est légèrement supérieur à 15%. Compte tenu de l'intervalle de confiance du taux de pauvreté, mesuré par enquête, les évolutions selon la zone de résidence ne sont pas significatives entre 2002 et 2005. Le risque de pauvreté présente également des différences sur d'autres découpages territoriaux. En particulier lorsque l'on s'intéresse au regroupement des zones urbaines sensibles (ZUS). Les ZUS font partie des zones prioritaires de la politique de la ville. Elles se caractérisent par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. La population des ZUS représente environ 6,6% de l'ensemble de la population vivant en France métropolitaine et en ménages ordinaires. Afin de disposer de statistiques robustes, on « empile » deux années d'enquêtes Revenus fiscaux et sociaux, en raison de la faible proportion de personnes vivant en ZUS. Cela correspond à observer une situation moyenne sur deux années consécutives, 2006 et 2007. Le taux de pauvreté monétaire en ZUS s'élève à 31,8%, soit 2,7 fois celui observé sur les territoires situés en dehors des ZUS (tableau 6). La population des jeunes de 18 ans est particulièrement touchée par la pauvreté avec un taux de 44,3%, soit 2,9 fois celui observé dans les territoires non ZUS. Avec un taux de pauvreté de 13,1%, les personnes âgées de 65 ans ou plus et vivant en ZUS ont un taux de pauvreté comparable à celui de l'ensemble de la population, mais pas à celui des personnes du même âge résidant en dehors des ZUS, où le taux de pauvreté est de 9,9%. Les personnes résidant en ZUS sont davantage touchées par la pauvreté monétaire, et celle-ci y est encore plus intense : l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres vivant en ZUS et le seuil de pauvreté s'élève à 20,1% contre 17,8% pour les personnes qui ne résident pas dans une ZUS.

Tableau 5

Taux de pauvreté selon la zone de résidence

	2005	2006	2007
Commune rurale	11,1	11,8	12,3
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	13,0	12,5	12,1
Unité urbaine de 20 000 à moins de 200 000 habitants	15,5	15,2	15,2
Unité urbaine de 200 000 habitants ou plus	15,5	15,3	15,5
Agglomération parisienne	10,6	10,7	12,0

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007, INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA.

Tableau 6

Taux de pauvreté et ZUS en 2006-2007 (en %)

Unité territoriale	Moins de 18 ans	65 ans ou plus	Ensemble	Intensité de la pauvreté
Résidence en ZUS	44,3	13,1	31,8	20,1
Résidence hors ZUS	15,4	9,9	12,0	17,8

Champ : Personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007, INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA.

Références

INSEE, 2009, « Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2009, *INSEE Références*, mai.

INSEE, 2009, « France, portrait social », édition 2009, *INSEE Références*, novembre.

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE, 2008, *Le Rapport 2007-2008 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, La Documentation française.